

BOIT' ACTIONS

à destination des candidats aux élections

MUNICIPALES 2014



Auch Territoire en Transition
Notre ville de demain se construit aujourd'hui ...

« Si la ville de 2050 est en grande partie déjà construite et sous nos yeux, ses évolutions structurelles et de fonctionnement sont à penser pour un futur lointain mais dans une urgence renouvelée »

Source : « Défis et perspectives pour des villes durables performantes, climat, énergie, environnement », ADEME - nov. 2013

INTRODUCTION

Qui sommes nous ?

AUCH TERRITOIRE EN TRANSITION (ATT) est une association regroupant des citoyens qui souhaitent œuvrer pour un territoire plus durable et s'engager dans une démarche de citoyens acteurs.

Pourquoi, comment ?

La raréfaction du pétrole conventionnel, les premières manifestations du changement climatique et la crise du modèle économique mondial mettent en évidence la non pérennité de nos modes de vie actuels.

En agissant ensemble, nous souhaitons impliquer la population locale afin d'AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DE NOTRE TERRITOIRE, c'est-à-dire sa capacité à absorber des changements et à s'y adapter, en utilisant et rassemblant la créativité, la solidarité et la volonté collective.

Pour cela il est indispensable d'amener le territoire auscitain vers une réelle DESCENTE ÉNERGETIQUE et de développer notre capacité à assurer nos besoins en toutes circonstances, alors que les ressources mondiales seront moins accessibles ou disponibles.

Nous souhaitons donc que les élus de notre territoire prennent la mesure des urgences énergétiques, climatiques, et sociales à venir et orientent dès à présent fortement leurs choix politiques en conséquence.

Nous oeuvrons pour AFFIRMER LA PLACE DU CITOYEN DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Le citoyen peut et doit être force de propositions pour participer aux décisions politiques de son territoire, dans un climat de transparence et de concertation.

On propose,
on construit

Non partisan

ATT ne fait partie d'aucun parti politique et défend à ce titre sa seule implication associative et citoyenne.



Pourquoi cette boîte à outils municipales ?

Les élus ont à conduire des politiques publiques. Le rôle des mouvements de base engagés, comme ATT n'est pas de se mettre à la place de l'élu mais d'être un aiguillon pour porter des propositions.

Il nous a donc paru important qu'ATT se positionne comme une force de proposition dans ce moment fort de la démocratie locale que sont les élections municipales.

Ce document propose une vision à court, moyen et long termes des politiques publiques locales, basée sur un constat des enjeux majeurs et la détermination d'objectifs à atteindre.

Cette « boîte à outils » est constituée d'un ensemble de propositions d'actions (inter) communales concrètes que nous mettons à la disposition de l'ensemble des acteurs politiques souhaitant s'inscrire dans la campagne municipale de mars 2014.

Les municipales de 2014 mettront en place les équipes politiques qui auront à gérer notre territoire jusqu'en 2020. Au vu des urgences sociales et environnementales, ces années sont une période charnière au cours de laquelle, nous devons prendre le virage d'une politique climat - énergie à la hauteur des défis majeurs que sont le réchauffement climatique et la fin de l'énergie bon marché.



Des années
décisives

Nous considérons :

- ↪ Que les citoyens doivent pouvoir s'impliquer davantage dans la vie de la cité, au delà de leur simple participation aux élections.
- ↪ Que le désir de changement ne se traduit pas uniquement par la contestation mais par une force de proposition et une volonté d'agir.
- ↪ Que les urgences climatique, énergétique et écologique doivent davantage être prises en compte dans les politiques locales.



La
responsabilité
des
collectivités
locales

Les collectivités locales portent une responsabilité majeure dans la mise en place de la transition écologique et sociale de la société. C'est à elles de transcrire localement les ambitions nationales en la matière, mais également de montrer par l'exemple la viabilité de politiques environnementales et sociales ambitieuses.

De par leurs émissions directes (urbanisme, patrimoine immobilier, transport, éclairage,...) et les effets indirects de leurs actions en matière d'habitat, d'aménagement,... les collectivités locales ont un poids très important dans la balance environnementale de leur territoire.

Leur capacité à entraîner l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire doit également les inciter à mener une politique d'exemplarité forte.



Une « boîte'actions » pour les municipales, comment ?

Inspiré de l'outil Climat Pratic réalisé par l'Ademe, le RAC (Réseau Action Climat), le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables) et l'ETD (Centre de ressources du développement territorial) ainsi que de la boîte à outils diffusée par l'association BIZI (Pays Basque), ce document se compose de plusieurs fiches traitant des thématiques suivantes :

- ↔ Urbanisme
- ↔ Mobilité
- ↔ Energie
- ↔ Agriculture
- ↔ Biodiversité et nature en ville
- ↔ Eau
- ↔ Prévention et Gestion des déchets
- ↔ Economie
- ↔ Social
- ↔ Education et formation
- ↔ Résilience

Chaque fiche présente en quelques lignes l'enjeu global de la thématique puis décline par thème les différents objectifs à atteindre ainsi que les actions à mettre en place pour y parvenir.

Les propositions faites dans ces fiches tiennent compte, dans la mesure du possible, des démarches déjà engagées par la ville d'Auch. En fonction des thèmes, elles constituent donc soit un approfondissement de l'existant soit l'initiation puis la mise en place des actions à réaliser.

La mise en oeuvre des actions présentées dans cette boîte à outils sera un premier pas vers l'instauration d'une **POLITIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE**, indispensable à notre ville d'aujourd'hui et de demain.



En différentes occasions, ATT a pu recueillir l'avis des citoyens sur leur vision d'avenir pour Auch.



12 octobre 2012

Que souhaitons nous pour Auch en 2030 ?

Atelier participatif autour de plusieurs thématiques : Economie, Habitat, Agriculture, Alimentation, Transport Energie.

21 septembre 2013

Journée de l'Ecologie Populaire

Feuille ouverte aux propositions des visiteurs sur les thématiques : se loger, se nourrir, se déplacer, se chauffer.

Action porteur de parole sur la question : « L'écologie, un sport de riche ? »



1^{er} février 2014

Prenons notre avenir en main.

Journée du collectif pour une Transition Citoyenne.

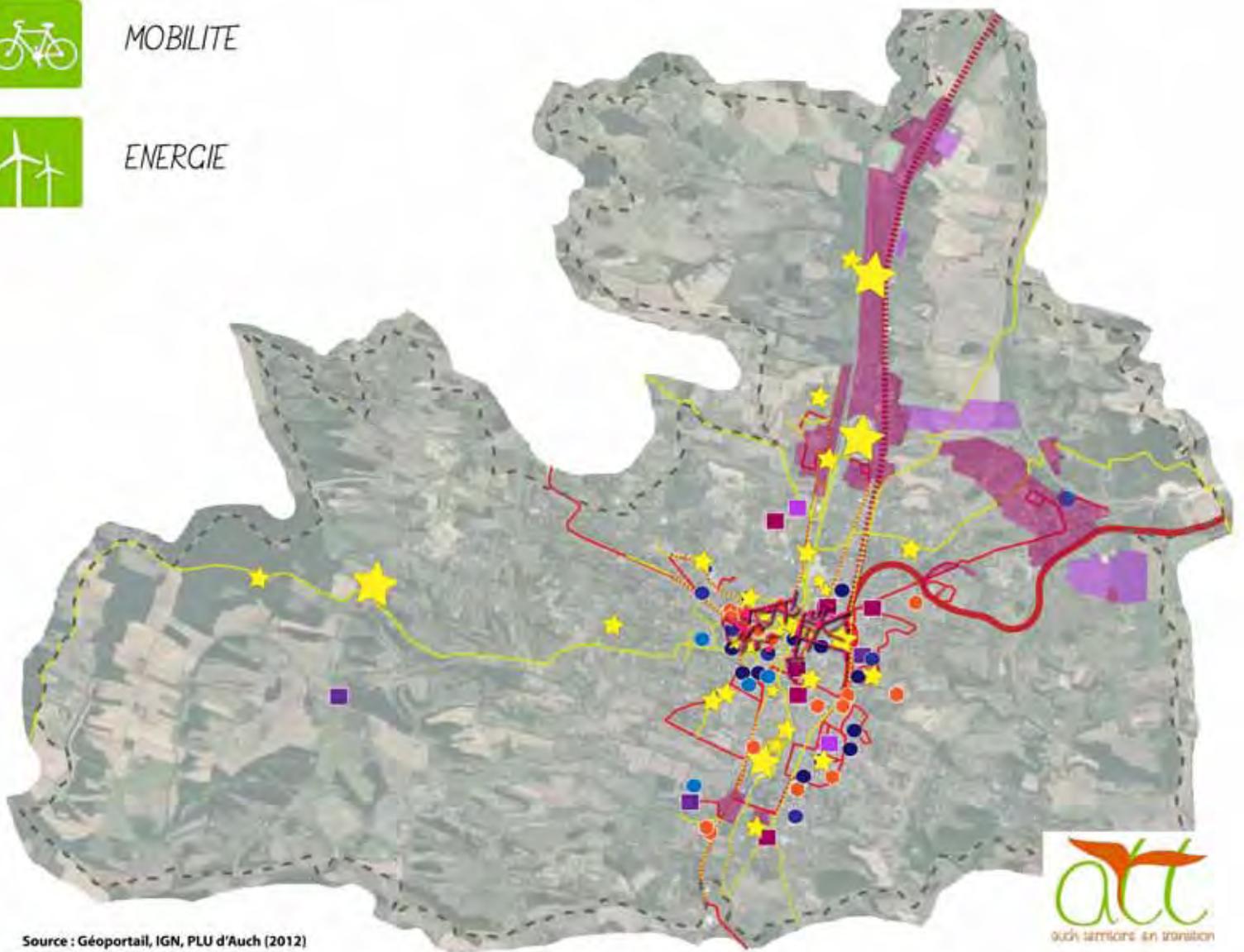
World café (forum ouvert) organisé sur les thématiques : énergie, transport, agriculture et démocratie participative.



AUCH AUJOURD'HUI...

Une ville qui se déplace

Travail, formation, achats, divertissements...
Comment favoriser des déplacements adaptés à chacun et respectueux de l'environnement ?



Source : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2012)

att
auch territoires en transition

- MAISON DE RETRAITE
- CRECHE / CENTRE SOCIAL
- HOPITAL / CLINIQUE
- ECOLE PRIMAIRE / MATERNELLE
- COLLEGE / LYCEE
- ENS. SUPERIEUR / FORMATION PRO.

- ZONES D'ACTIVITES (existantes / futures)
- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS
- BATIMENTS PUBLICS

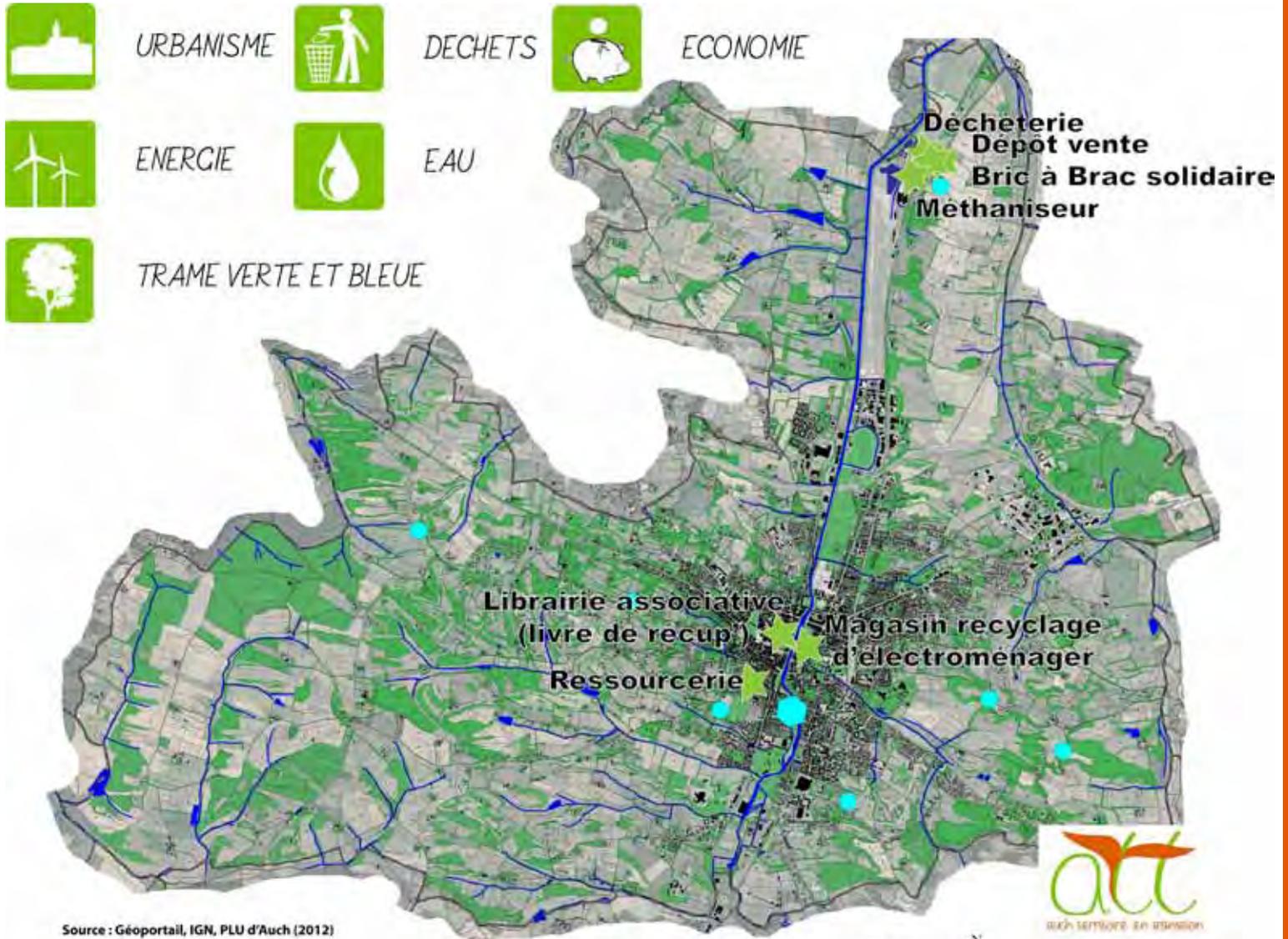
- LIGNES DE BUS
- GARES (bus / train)
- VOIES FERREES

- STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE
- LIAISONS PIETONNES
- LIAISONS PIETONNES à créer / réviser

AUCH AUJOURD'HUI ...

Une ville qui vit

Aménagement, gestion des ressources, activités...
Comment accueillir de nouveaux habitants
dans un cadre de vie agréable ?



Source : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2012)



URBANISATION



TRAME VERTE

USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE

STATION D'EPURATION DES EAUX

TRAME BLEUE

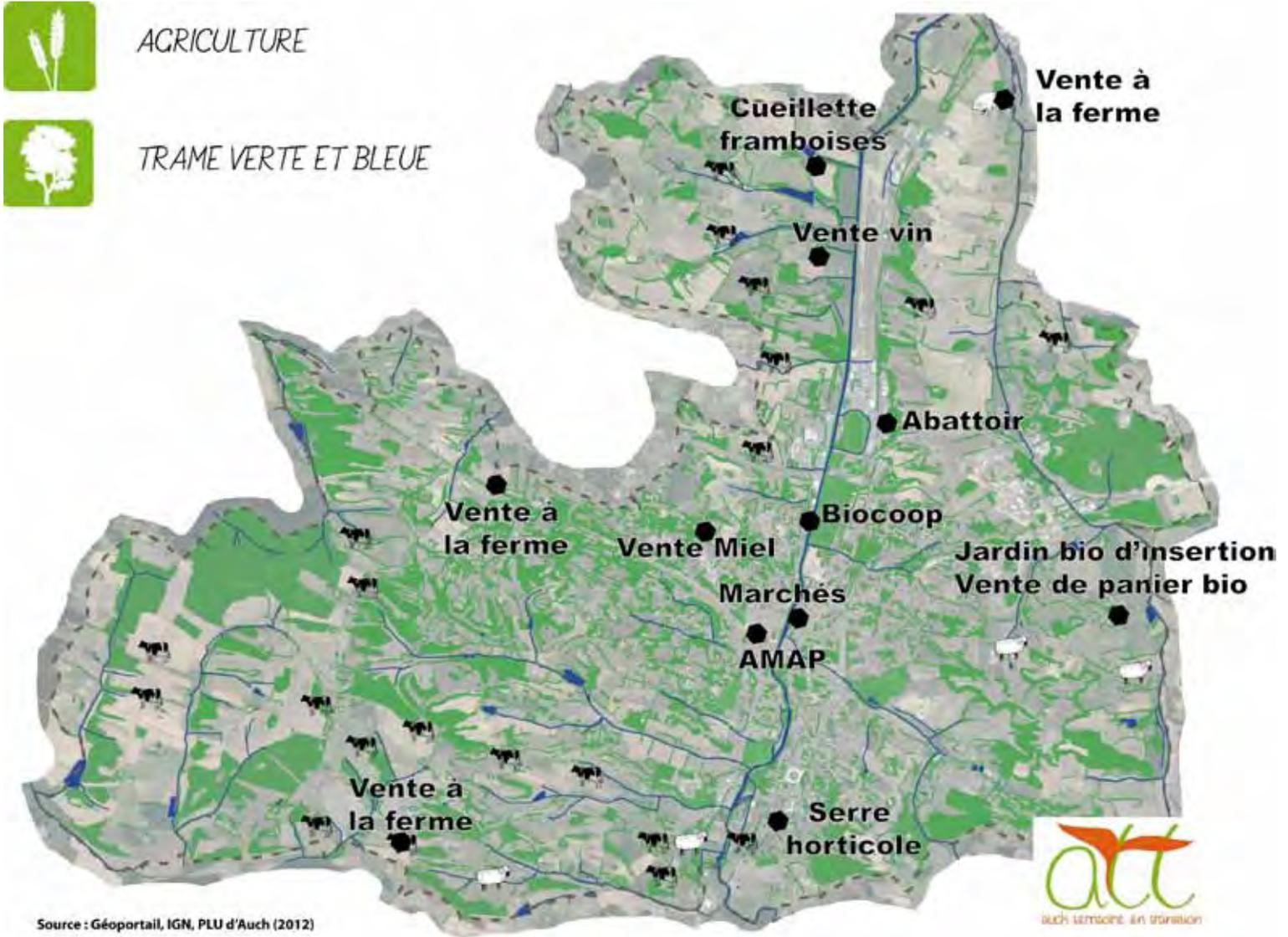
CHATEAUX D'EAU / RESERVOIRS

DECHETS

Une ville qui s'alimente

Production, distribution, vente...

Comment favoriser le développement d'une agriculture paysanne et de proximité ?



 TRAME VERTE

 TRAME BLEUE



ELEVAGES

 CIRCUITS COURTS

Une ville qui crée du lien

Lieux de rencontre, associations, implication citoyenne...
Comment développer le lien social sur le territoire ?



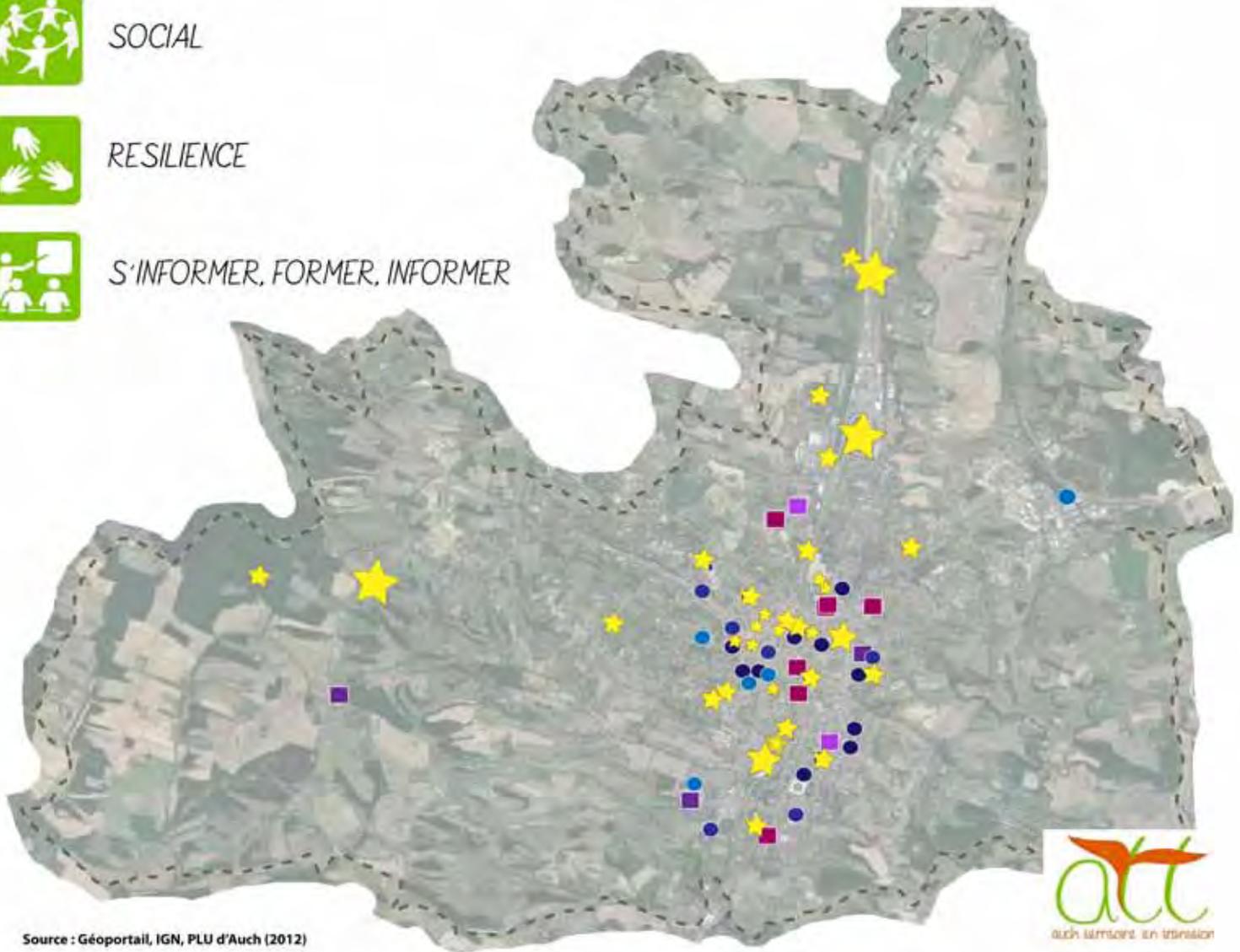
SOCIAL



RESILIENCE



S'INFORMER, FORMER, INFORMER



Source : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2012)


auch territoire en transition

- MAISON DE RETRAITE
- CRECHE / CENTRE SOCIAL
- HOPITAL / CLINIQUE

- ECOLE PRIMAIRE / MATERNELLE
- COLLEGE / LYCEE
- ENS. SUPERIEUR / FORMATION PRO.

- ★ EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS



NOS PROPOSITIONS



Thématiques

Enjeux

Objectifs

Actions proposées

RESILIENCE

Faire de notre ville un territoire en transition ne peut pas se faire sans l'implication de tous les acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques...
Il s'agit de changer les modes de faire, de penser et mobiliser des forces vives pour assurer la résilience de la commune.

Elaborer un plan d'action « résilience » de la commune

Définir des objectifs et un programme d'actions : Ce programme d'action portera sur l'Agenda 21 qui propose déjà de nombreuses actions qui vont dans le sens de la résilience de la commune. Ce plan d'action détaillera le détail, le suivi, les personnes responsables, les personnes ressources, le budget, les moyens (matériels, humains) nécessaires...

Établir un budget participatif : Cette enveloppe citoyenne permettra la réalisation des aménagements ou équipements publics choisis par les citoyens. Ces réalisations pourront être choisies dans le plan d'action « résilience ».

Organiser des événements pour alimenter le plan d'action

Communiquer sur les événements nationaux : européens : semaine du DD, de la réduction des déchets, de la mobilité, du goût, du recyclage alimentaire... Ces événements nationaux ou européens sont l'occasion d'informer les habitants et leur offrir la possibilité de s'exprimer pour alimenter le plan d'action « résilience ».

Intégrer Auch dans le réseau des villes en transition : Il s'agit d'officialiser la démarche de la commune. Un engagement formel pourra être pris par une délibération du conseil municipal.

Organiser un événement sur une thématique choisie chaque année : L'événement pour la commune sur une thématique choisie chaque année : cet événement permettra de communiquer, informer, sensibiliser, mobiliser le public sur sa démarche de transition. Cet événement sera aussi l'occasion pour les citoyens, les associations et autres acteurs du territoire concernés de s'exprimer sur la thématique choisie et ainsi d'alimenter le plan d'action « résilience » (voir fiche Education et formation).

Quelques exemples et/ou liens utiles

Organismes, associations, groupes, etc. ayant les compétences pour aider la commune à mettre en oeuvre les actions proposées

Ça se fait ailleurs !!!



Jardins partagés
Toulouse



Hôtel à abeilles
Partenariat entre l'ONF et l'Opic-Yvelines (78)



Les Introyables Comestibles
Auch

Réintroduction des abeilles : trois rucnes débarquent en ville

ADARSEA 32
Association Botanique de Gers
CPRE du Pays gersois
ATT

URBANISME

Concilier différentes fonctions : habitat, activité économique et agricole, loisirs et tourisme, circulation, assainissement, alimentation en respectant les contraintes environnementales et réglementaires et en valorisant les atouts du territoire.

Rééquilibrer les espaces naturels et agricoles, l'urbanisation, la biodiversité et encadrer les activités polluantes et émettrices de gaz à effet de serre pour anticiper le changement climatique.

Associer la population à l'urbanisme

Mise en place d'une commission extracommunale pour le suivi de la mise en œuvre du PLU et le conseil aux habitants. Le suivi de la mise en œuvre du PLU* sera sous la responsabilité de la commission urbanisme de la ville avec des représentants d'acteurs économiques et agricoles, d'associations environnementales et d'usagers (commission de quartier...).*

Former les acteurs (élus, associatifs, population, professionnels) pour comprendre les enjeux et les outils.

Rendre accessible à la population tous travaux, démarches, projets liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire par le biais d'une communication adaptée (exposition, article dans le journal de la ville, ateliers participatifs...).

D'un urbanisme environnemental vers un urbanisme résilient

Evaluer les enjeux climat-énergie et établir un diagnostic sur les potentiels de diminution des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique (voir fiche Energie).

Renforcer la nature en ville. Limiter la minéralisation des espaces urbains et garder la place de la végétation en zone urbaine participant à l'amélioration de plusieurs domaines environnementaux comme la gestion des eaux pluviales (limite le risque d'inondation par ruissellement), la réduction des îlots de chaleur, le maintien des continuités écologiques (trame verte), la préservation d'un cadre de vie agréable pour les habitants (voir fiche Biodiversité).

Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle dans les projets de construction ou de réhabilitation (voir fiche Social).

Faire un quartier en transition à Auch en parallèle du projet d'écoquartier de Tarrabusque. La commune pourrait lancer la transition sur un quartier existant en mettant en œuvre les actions proposées dans le présent document.



D'un urbanisme environnemental vers un urbanisme résilient (suite)

Mettre en œuvre l'Approche Environnementale de l'Urbanisme® dans les opérations d'urbanisme. Cette démarche encadrée par l'ADEME aide à réduire l'impact environnemental des plans, programmes et opérations d'urbanisme. Une étude spécifique est menée sur les thématiques environnementales (déplacement, eau, déchet, énergie...) en parallèle de l'élaboration du projet afin de pouvoir le modifier pour le rendre le moins impactant, voir exemplaire environnementalement.

Intégrer un cahier Développement Durable au PLU (*sensibilisation des candidats à la construction aux contraintes environnementales, énergétiques, économie des ressources, du foncier...*). Ce cahier sera accessible au public (au service des permis de construire ou urbanisme) ou intégré à l'Agenda 21. Des actions de communication et d'animation le feront connaître. Ce cahier pourra servir de support à la commission extracommunale ou la remplacer.

Lutter contre l'étalement urbain et tendre vers la ville compacte

Développer les Zones d'Aménagement Concerté.

Utiliser autant que faire se peut le droit de préemption urbain.

Reconstruire la ville sur l'existant et limiter l'urbanisation sur de nouvelles zones.

Inciter à réoccuper les logements vacants (souvent un parc vétuste et insalubre), avant de faire des extensions d'urbanisation.

Mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants.

Améliorer et réhabiliter le parc de logements existant, public et privé.

Améliorer la performance des opérations de mise en valeur de l'habitat. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Périmètre de Restauration Immobilière... sont utilisés sur la commune pour inciter à réoccuper les logements vacants. Ces outils permettent de limiter les besoins en construction de nouveaux logements et sont à valoriser.

Promouvoir les nouvelles formes d'habiter. *Pour favoriser les liens sociaux, pour économiser l'espace et les ressources, des formes de logements compacts et partagés existent : éco-habitat groupé, habitats modulables...*

S'ouvrir sur des outils de gestion du foncier de type Bimby (*Build In My BackYard*). Le document d'urbanisme doit ouvrir à ce nouveau regard sur l'urbanisation tout en encadrant la qualité des constructions et leur intégration dans une réflexion globale menée par la commune et ses habitants.

Ca se fait ailleurs !!!

www.bimby.fr

Ce projet de recherche démarré en 2009 en Normandie et Ile de France permet de produire des logements variés en réduisant l'étalement urbain, prend en compte le vieillissement de la population et facilite la rénovation thermique du parc existant.



Fleur de bitume - Montpellier



Démarche Gard Durable : élaboration de plans locaux d'urbanisme, dans l'objectif d'un aménagement urbain économe en ressources, en espace et en déplacements. Le label PLU durable est le cadre de référence de cette démarche avec des indicateurs, un suivi et une évaluation. La concertation avec les habitants est l'un des critères d'attribution d'un PLU durable.

www.gard.fr

Ressources locales mobilisables

CAUE du Gers
APUMP (promotion locale du projet BIMBY)
ADEME
Urbanistes, environnementalistes, architectes

Mettre en place un service efficace de transport collectif par la structuration d'une offre performante adaptée aux demandes des usagers et développer les modes actifs de transport (vélo et marche) permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES, mais aussi la précarité énergétique liée à la mobilité.*

Le cadre de vie en est grandement amélioré (moins de pollution, d'embouteillages, d'accidents, de bruit, de stress) ainsi que la santé publique (augmentation de l'activité physique et réduction des polluants atmosphériques).

Développer une politique de mobilité durable

Faire en sorte que les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement diminuent les besoins de déplacement automobile et favorisent l'usage des modes actifs et des transports collectifs.

Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à une desserte conséquente en transports collectifs et modes actifs (marche et vélo).

Repenser la place du vélo et de la marche à pied dans le système de mobilité urbaine.

Privilégier la proximité des services pour faciliter le recours aux modes actifs de transport.

Mener une enquête auprès de la population sur ses pratiques actuelles de déplacements et ses attentes en matière de transports collectifs.

Inciter à se déplacer autrement

Engager des actions de sensibilisation aux bienfaits des modes actifs de transports (santé, confort, rapidité).

Instituer le versement d'une indemnité kilométrique aux salariés venant travailler à vélo.

Faciliter les déplacements à pied (trottoirs entretenus et suffisamment larges, ombragés...) et à vélo (voies cyclables, sécurisation des circuits, promotion du vélo électrique...).

Informersur les temps de déplacements : panneaux d'information indiquant les distances et les temps de parcours d'un point à un autre (1 kilomètre = 10 mn de marche ou 4 mn de vélo), par exemple.



Développer la pratique quotidienne des modes actifs de déplacements (marche et vélo)

Prendre en compte l'avis des cyclistes et des piétons pour aménager la voirie (associations, parents-élèves, personnes à mobilité réduite).

Sécuriser la cohabitation avec le transport motorisé : accroître les espaces piétonniers (limitation 20 km/h, priorité piétons), traiter les points noirs de circulation présentant un danger pour les piétons et les cyclistes (carrefour dangereux, trottoirs étroits, discontinuité cyclable, etc).

Prévoir des stationnements protégés pour vélos (gare, haute ville, commerces, cinéma, etc.) et des parkings de covoiturage.

Engager des actions d'éducation à la circulation partagée (code de la rue¹).

¹ www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Code_de_la_rue_2009-08-12.pdf

Mettre à disposition des usagers des vélos électriques (système type Vélib').

Mettre en place un service efficace de transports collectifs

Garantir une offre en transport collectif suffisante en termes de fréquences, ponctualité des bus et niveau de desserte.

Définir une politique de transport, non seulement au niveau de l'agglomération, mais aussi en relation avec les communes environnantes.

Travailler en synergie avec les gros générateurs de déplacements (écoles, entreprises, services publics) afin qu'ils ajustent leurs horaires pour optimiser l'efficacité des transports collectifs.

Lutter contre la précarité énergétique liée à la mobilité

Identifier les personnes susceptibles de souffrir d'isolement énergétique et cartographier leur localisation.

Développer les transports en commun en conséquence de cette cartographie (logements sociaux...).

Développer la gratuité.

Accentuer la politique sociale liée à la mobilité.



Ça se fait ailleurs !!!

agir • collectivités

le maire du mois

A Louviers, des ânes encadrent les enfants

Là, un petit matin, un cortège inhabituel arpente les rues de Louviers, dans l'Eure, et fait ralentir les voitures. Devant, Pomme Nénette l'exemple, brassards jaunes aux poignets. Derrière lui, quelques adultes et une dizaine d'enfants défilent de leurs cartables. Fermant la marche, Nénette porte les affaires, pensant (sûrement !) aux carottes et aux caresses qui l'attendent une fois l'équipage arrivé devant l'école. Depuis mars 2012, les deux ânes encadrent les enfants de Louviers qui se rendent à l'école à pied : le pédibus est devenu «asinobus». «Administrateur le maire (François Martin, PRG, Ndr) voulait limiter les stationnements minute à l'entrée et à la sortie des écoles» explique Edwige Laquerrière, élue déléguée à l'animal dans la ville.

UN EMPLOI À LA CLÉ
Grâce à la signature d'une convention, une ânerie a pu être embauchée par l'association. Malhilde prépare les ânes, et accompagne le cortège avec l'animateur et les parents bénévoles. Mais pour l'association, qui n'est pas basée à Louviers, il était «hors de question» de transporter des ânes chaque jour en bus pour une heure d'activité tous les matins : le principe de «asinobus», visant à réduire la circulation routière, aurait alors «manqué de cohérence», explique Solveig Rasmussen. La commune a donc mis une friche à la disposition de Nénette et Pomme, qui participent à la «renaturation» du lieu. Malhilde assure également le ramassage des carottes des parents municipaux en compagnie des deux animaux. Ainsi, peu à peu, l'âne pointe ses oreilles en ville et concurrence les pots d'échappement. L'association Le chemin du balage expérimente l'ânerie dans d'autres communes proches, et Solveig Rasmussen ne cesse de répondre à des sollicitations d'autres collectivités. C'est été, Pomme et Nénette feront visiter la région aux touristes désireux de prendre le temps. En attendant septembre, ses cartables, ses carottes et ses caresses.

L'âge de faire n° 77 • juillet-août 2013

Monsieur le maire voulait limiter les stationnements minute à l'entrée et à la sortie des écoles

Edwige Laquerrière
élue déléguée à l'animal dans la ville.

Faut-il donner des vélos aux gens pour limiter le nombre de voitures en ville ? C'est ce que pense la mairie d'Arcachon (11 000 habitants), qui a distribué gratuitement 300 vélos fin janvier 2013 et qui prévoit d'en distribuer au total 3 000.

ARCACHON

En 1857, je n'imaginai pas en créant Arcachon qu'on y roulerait un jour à VÉLO !
Signé : Napoléon III

DÉPLACEMENTS DOUX



Pourquoi une journée «En ville, sans ma voiture !» ?

Une telle entreprise est née d'un constat : les Européens sont fortement préoccupés par la pollution et la mobilité urbaine. En ville, beaucoup se plaignent d'une mauvaise qualité de l'air, de nuisances sonores,

d'encombrements, etc. Malgré cela, le parc automobile et la circulation croissent...

<http://www.bastamag.net/Ces-villes-qui-experimentent-les>

Les expériences de gratuité se multiplient dans les services publics locaux.

Transports en commun totalement gratuits à Aubagne ou Châteauroux, premiers litres d'eau gratuits dans des communes de l'Essonne ou des Bouches-du Rhône...



Ressources locales mobilisables

Atelier du vélo pour tous
ATT



Favoriser la résilience du territoire en diminuant la consommation d'énergie, lutter contre la précarité énergétique, produire de l'énergie localement pour favoriser les emplois locaux.

Atteindre le 3x20 en 2020 (20% d'économie, 20% de CO₂ en moins et 20% de renouvelable)

Suivre les consommations énergétiques du patrimoine d'Auch et optimiser l'usage des installations

Désigner un élu référent pour inclure la question de l'énergie de façon transversale dans tous les dossiers.

*Valoriser un poste « **économe de flux** » pour optimiser les contrats de fourniture d'entretien et d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire...).*

Réaliser et publier un suivi des consommations énergétiques de chaque bâtiment ou installation pour que les usagers puissent évaluer les résultats des actions mises en place (hebdomadaire ou à défaut mensuel).

Participer avec les autres collectivités (Grand-Auch, CG32...) à la réalisation d'un éco-lieu qui serait le portail unique pour tout ce qui concerne les économies d'énergie auprès du public. Un lieu exemplaire par sa réalisation permettrait de mettre en évidence le savoir-faire local et qui servirait de modèle.

Devenir membre du Club France de la Convention des Maires pour une énergie locale durable afin de partager les expériences.

Terminer le bilan énergétique du patrimoine de la ville pour définir les priorités et construire les plans de réduction de consommation.

Établir des plans de diminution de la consommation énergétique : éclairage, isolation des bâtiments, chaudières, contrats d'entretien...

Former le personnel et les usagers aux bonnes pratiques des installations pour faire le geste approprié afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs mis en place.

Mettre en place un outil permettant aux agents et usagers de signaler les points qui gaspillent le plus d'énergie (par ex fuites), pour permettre la participation de tous et agir au plus vite.



Développer les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables

Réaliser un état des lieux des possibilités d'installation de systèmes utilisant les EnR* : réseaux chaleur bois, photovoltaïque, éolien, chutes d'eau le long du Gers (petit hydroélectrique). Cet état des lieux permet d'évaluer le potentiel énergétique de la collectivité et de le préserver dans l'attente des réalisations à venir.

Elaborer un plan de développement des EnR* sur le patrimoine (à minima 23 % en 2020 - objectif national) afin de définir les priorités toujours en liaison avec les économies d'énergie (les travaux d'isolation de combles en liaison avec l'installation de panneaux photovoltaïques).

Mettre à disposition de structures **citoyennes des toits de bâtiments publics** pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Les associations peuvent de par leurs statuts devenir productrices d'électricité et participer à leur auto-financement. Les particuliers deviennent acteurs sur leur territoire.

Accompagner le développement de la filière bois-énergie avec une gestion durable de la ressource locale. Valorisation des déchets bois, de l'élagage, de l'entretien des bois environnants, etc.

Réaliser des équipements de production d'EnR* en étant producteur et en permettant l'investissement citoyen. Dans les années qui viennent le coût de l'électricité va augmenter sensiblement, une municipalité, en étant productrice, transforme une dépense en revenu.

Evaluer la valeur financière quittant le territoire pour acheter de l'énergie et en consacrer une part croissante à la production locale. Les investissements restent sur territoire, développant l'économie circulaire.

Opter pour une électricité 100 % EnR* avec Enercoop, fournisseur coopératif d'énergie favorisant la relocalisation de la production d'EnR* et les économies d'énergie.

Réhabiliter énergétiquement le patrimoine bâti public

Planifier sur le long terme la réhabilitation des bâtiments. On commencera par les bâtiments les plus énergivores, en priorité les écoles. Chaque tranche de travaux devra faire progresser le bâtiment de 2 étiquettes, avec comme objectif à moyen terme le bâtiment passif. La réalisation des travaux limitera l'énergie grise et privilégiera les filières locales. La collectivité doit favoriser la création des filières locales ayant un faible bilan carbone.



Ça se fait ailleurs !!!

Commune, ville: Montauban
 Nom du réseau: Réseau de Montauban - Setmo *via sèva*
 Autorité(s) concédente - délégente ou autre
 Nom: SIRTOMAD
 Adresse: 9 rue de l'Hotel de Ville MONTAUBAN
www.viaseva.org

Société(s) gestionnaire(s)
 Nom: SIRTOMAD
 Adresse:
 Téléphone: 05 63 22 14 97

Description réseau

Données de l'année 2010
 Longueur réseau: 3,0 km
 Equivalent logements desservis: 1784
 Livraisons totales: 20 000

Energies utilisées

- Charbon: -
- Fioul (FOL & CHV & FOD): -
- Gaz (NAT & GPL): -
- Biomasse: -
- Gaz renouvelable & récupération: 100 %
- UICM: -
- Géothermie: -
- Chaleur Industrielle: -
- Autres: -



Présence de cogénération(s): Non
 Production électrique totale (MWh): -

Contenu en CO₂ du réseau
 Données de l'année 2010: 0,066 kg/kWh

Stade de rugby de MANZAT (63)
 Autofinancement
<http://combraillesdurables.blogspot.fr>



3.1 CPE Global : exemple de Montluçon

Description
 En 2009, la ville et la Communauté d'Agglomération de cette cité de l'Allier ont décidé de recourir au Contrat de Performance Énergétique (le type PPP (partenariat public-privé) pour le contrat de chauffage de leurs bâtiments municipaux et communautaires. Une démarche concertée en janvier 2010 par la signature d'un contrat de 10 ans avec Daikia portant sur 94 sites et 170 actions d'amélioration énergétique.

Objectifs
 - Réduire les consommations des bâtiments
 - Développer les énergies renouvelables
 - Ne pas investir directement.

Cibles
 - Ville de Montluçon : 94 bâtiments
 - Com. Agglo. Montluçonnaise : 3 bâtiments
 - 170 actions d'amélioration énergétique

Économies
 - 5 500 tonnes de CO₂ en moins
 - 16,45% de consommation énergétique en moins pour la Ville
 - 26,47% de consommation énergétique en moins pour l'agglomération
 - 17% d'économie en moyenne dès 2010/2011

Investissement et Garanties
 - 1,6 million d'euros par Daikia
 - Moins de 17% d'économies réalisées: Prise en charge intégrale de Daikia.
 - Plus de 17% d'économies réalisées: 2/3 des économies supplémentaires iront à la collectivité.
 - Un comité de pilotage de la performance énergétique prendra en charge le suivi des installations.

Particularités
 Il s'agit du premier CPE PPP de petite taille signé en France. Il démontre la faisabilité de ce montage y compris sur des projets de taille modeste. La procédure d'appel d'offre de type compestil permet d'améliorer les propositions des ESCO.
 Plus de 75% des travaux seront réalisés par des entreprises locales. Enfin, la valorisation des CEE générés par les actions a été incluse dans l'offre du prestataire.

Les actions prévues :
 - Raccordement de 69 sites à un équipement de Gestion Technique Centralisée (GTC) ex: stade Dunlop, l'Espace Yannick Paul...
 - Installation de chaudière à condensation sur 17 sites ex: l'espace Boris Yvan, le théâtre Gabriel Robins ou le centre technique municipal
 - Raccordement de 2 sites au réseau de chaleur de Fontbouillant ex: gymnase Paul Constant et Bien-Aassis
 - Recours au bois énergie (chaudière biomasse) pour deux groupes scolaires.
 - Mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire via l'énergie solaire pour la cuisine centrale avec 38m² de panneaux solaires
 - Mise en place de pompes à chaleur sur 13 sites dont le centre Athénor
 - Changement des 284 huisseries de l'école Frédéric Mistral

<http://www.european-energy-service-initiative.net>
 (onglet : bibliothèque)

Voir aussi :
 Agenda 21 de Nîmes, axe 1 «Economiser l'énergie dans le patrimoine bâti»
www.nimes-metropole.fr (onglet : éco-citoyenneté)

Ressources locales mobilisables

Espace info-énergie

CAUE

Maison du logement

www.energy-cities.eu (Voir Garder l'argent à l'intérieur.pdf)

www.conventiondesmaires.eu

Syndicat des Energies du Gers

URCOFOR, Pierre&Terre

Il est d'utilité publique de réorienter notre agriculture locale vers une agriculture paysanne, durable, voire biologique, créatrice d'emplois, économe en énergie et en intrants, productrice de biens alimentaires de qualité sanitaire et gustative, respectueuse de l'eau, de la nature et de la biodiversité.

L'évolution de l'agriculture auscitaine vers une production saine, à taille humaine, destinée à la consommation locale est nécessaire pour assurer la résilience de notre territoire.

Favoriser une agriculture biologique et paysanne respectueuse de notre environnement

Contribuer au développement de l'agroforesterie dans les exploitations du territoire et favoriser le reboisement en haies des parcelles agricoles. Soutenir financièrement toute exploitation auscitaine susceptible de mettre en place cette pratique agricole innovante et de replanter des haies. Ce soutien financier pourra s'inspirer du partenariat actuel entre le Conseil Général et Arbre et Paysage 32.

Promouvoir les formations aux pratiques agricoles respectueuses de la vie du sol et ayant recours le moins possible aux intrants (engrais, pesticides, herbicides...). La municipalité, en partenariat avec les associations locales (GABB 32, ADEAR, etc.) pourra promouvoir ce type de formations aux agriculteurs désireux d'acquérir ces compétences sur le territoire. Ce partenariat permettrait d'accélérer la transition vers une agriculture durable.

Promouvoir une autre agriculture. La commune a les moyens de faire la promotion d'une agriculture auscitaine de qualité, durable et en donner une vision attractive, valorisante, épanouissante afin de susciter de nouvelles vocations notamment au travers des lycées agricoles.

Contribuer à la mise en place d'un réseau de fermes exemplaires de l'agglomération auscitaine. Ce réseau soutenu par la municipalité permettra d'organiser des visites professionnelles. Ces visites donneront les éléments nécessaires aux agriculteurs désireux de changer leurs pratiques : éléments techniques, économiques, agronomiques... Elles pourront être également des lieux privilégiés pour l'organisation de formations pratiques.

Initier la création d'un observatoire des pratiques agricoles auscitaines. Il nous paraît essentiel de répertorier les pratiques agricoles sur le plan environnemental, énergétique, technique, économique sur le modèle des « fermoscopies » effectuées par le GABB 32 à l'heure actuelle. Ces données, outre le fait de fournir des éléments concrets, permettront par la suite de réaliser et publier un suivi pour observer et quantifier leur évolution.



Améliorer l'indice de souveraineté alimentaire de l'agglomération auscitaine

Contribuer au développement des installations de petites fermes sur Auch et en périphérie. La commune pourra affirmer sa volonté de favoriser le développement des activités de maraîchage et de protéines végétales destinées à l'alimentation humaine sur Auch et en proche périphérie car le volume produit localement est très insuffisant.

Soutenir le développement d'ateliers de transformation pour valoriser les productions des fermes auscitaines et périphériques. Appuyer financièrement l'ADEAR dans son projet de création d'un atelier de transformation.

Promouvoir une consommation locale de produits sains. La municipalité pourra organiser une campagne de sensibilisation (affichage publicitaire, arrêts de bus) à la consommation locale et à la réduction de consommation de viande (cela deviendra indispensable). Elle pourra également faire intervenir des animateurs au sein des écoles afin d'aborder cette thématique auprès des enfants (voir fiche Education).

Développer les circuits courts et locaux. Comme proposé dans l'Agenda 21 de la commune, la réalisation d'un marché permanent de producteurs locaux favorisera l'approvisionnement des Auscitains. De même, la création d'une épicerie sociale permettra aux Auscitains les plus modestes de se fournir en produits locaux de qualité. Une aide aux AMAP et aux groupements d'achats (notamment des locaux) sera une occasion de se rassembler pour payer moins cher des produits locaux et à l'agriculteur une source sûre de vente pour sa production. Il est important d'encourager la mise en place d'une plate-forme de mise en relation simple, directe et instantanée entre producteurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite...). Le projet APPR'AUCH est en cours de développement et doit être encouragé. La plate-forme AGRILocal installée dans la Drôme, avec 167 agriculteurs inscrits, est une vraie réussite. Cet outil pourra être repris sur Auch.



Promouvoir l'agro-tourisme auscitain

Organiser des visites de fermes « durables » **dans les activités de la mairie.** *Afin de rapprocher la population auscitaine des fermes de son territoire, des visites guidées de fermes pourront être organisées. Ces visites permettront aux habitants de mieux connaître comment et où sont fabriqués les produits qu'ils consomment quotidiennement.*

Communiquer sur ce réseau de fermes dans les documents touristiques. *Lors des périodes touristiques, la municipalité pourra communiquer sur ces fermes afin de les valoriser mais aussi de mettre en avant le patrimoine gastronomique auscitain.*

Conserver les zones agricoles

Grâce au PLU, veiller à maintenir les zones A et limiter la diffusion du réseau pavillonnaire. *Sur notre territoire, il est important de maintenir ces zones qui participent à l'un des premiers secteurs économiques : l'agriculture.*

Favoriser la transmission des terres pour une agriculture plus durable. *Constituer un partenariat avec la SAFER afin de veiller à ce que les terres soient transmises à des jeunes agriculteurs porteurs de projets durables.*

Ça se fait ailleurs !!!

Exemple d'AGRILOCAL - Dans la Drôme

Une innovation unique en France

Agrilocal est une plate-forme de mise en relation simple, directe et instantanée entre producteurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite ...).

Simple et efficace

Agrilocal part du besoin de l'acheteur en permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Gratuit

Le service Agrilocal est gratuit.

Comment ça marche ?

Grâce à un module original de géolocalisation automatique de la filière, Agrilocal organise une liaison directe entre collègues et producteurs d'un même bassin de vie.



Ferme Canopée, SANSAN - www.lafermecanopee.com



Ferme en Coton, AUCH - www.lafermeencoton.fr

Ferme L'Herbe à l'aise, CASTELNAU-BARBARENS

Bien d'autres fermes à découvrir

Projet APPR'AUCH (Gers) et AGRILocal (Drôme)



Ferme du Lorient, LASSERAN - <http://lafermedulorient.fr/>

Ressources locales mobilisables

GABB32

ADEAR

Confédération Paysanne

Chambre d'agriculture

ADASEA

ATT

Association Arbre & Paysage (agroforesterie)

SAFER

Les conséquences du changement climatique sur la biodiversité devraient devenir de plus en plus perceptibles. On observe d'ores et déjà une réduction ou une modification de l'aire de répartition de certaines espèces (remontée vers le Nord).

La prise en compte de la biodiversité peut prendre différents aspects sur un territoire : conserver la biodiversité fonctionnelle (inventaires naturalistes, zones protégées, corridors écologiques, sensibilisation...), favoriser la biodiversité urbaine (espaces verts), développer la biodiversité cultivée.

Favoriser la biodiversité ordinaire sur le territoire auscitain

Intégrer une trame verte et bleue à l'actuel PLU. Pour cela, des inventaires naturalistes devront être réalisés grâce aux associations naturalistes locales afin de définir les zones à fort enjeux d'un point de vue écologique. Ces zones seront ensuite cartographiées afin d'établir les corridors biologiques qui les relient. Le cas échéant, ces corridors devront être créés ou renforcés (éco-pont, voie verte...).

Développer un réseau de ruches sur la commune. L'installation de ruchers dans notre commune améliorera la pollinisation des cultures périphériques (voir fiche sur l'agriculture) et des espaces verts, servira d'outils pédagogiques pour nos écoles (voir fiche Education).

Prendre en compte la provenance et la nature des essences utilisées dans les espaces verts. La plantation d'espèces végétales locales augmentera la biodiversité de nos espaces verts et par là même favorisera la faune locale : insectes, oiseaux, reptiles, mammifères.

Se servir de la commune comme foyer de biodiversité. L'augmentation du nombre d'hôtels à insectes favorisera leur présence et donnera une nouvelle biodiversité urbaine à notre territoire. Ces hôtels hébergeront également des auxiliaires utiles pour nos espaces verts.

Utiliser la biodiversité comme moyen d'adaptation aux changements climatiques. Les plantes humidifieront, refroidiront l'air et réduiront ainsi les risques de canicule. Les espaces verts et les toitures végétalisées limiteront les espaces imperméabilisés, diminueront les rejets en égouts et réduiront les risques d'inondation (voir fiche Urbanisme).



Favoriser la biodiversité cultivée sur le territoire auscitain

Encourager l'action des Incroyables Comestibles. Le partage de légumes plantés à différents endroits de la ville fera la promotion d'une biodiversité cultivée riche. Il créera de l'échange entre les citoyens auscitains lors des soins et des récoltes de ces futurs aliments. La mairie pourra soutenir et accompagner l'action notamment financièrement mais aussi communiquer dessus.

Impulser et soutenir la mise en place de jardins partagés. Laisser des parcelles à disposition des citoyens pour qu'ils puissent créer des espaces de jardins partagés. Créer un poste d'animateur pour accompagner le projet.

Soutenir l'inventaire des arbres fruitiers. Un inventaire des arbres fruitiers est actuellement mené par Auch Territoire en Transition. Son objectif est de cartographier l'ensemble des fruitiers de la commune accessibles au public (bord de chemin, limite de propriétés, espaces publics et arbres abandonnés) afin que tout un chacun puisse récolter des fruits qui ne le seraient pas sinon. La communication et la promotion (notamment lors des saisons touristiques) de cet inventaire évitera que des milliers de fruits ne soient gaspillés. La mise à disposition des fruits ramassés sur l'espace public sera une action complémentaire de cet inventaire. Cette action préservera la biodiversité cultivée et culturelle de notre patrimoine auscitain.

Favoriser la plantation d'espèces comestibles (fruitiers, tilleuls, légumes...) afin que la commune accède progressivement à une autonomie alimentaire (partielle a minima).



Ça se fait ailleurs !!!



Jardins partagés
Toulouse

Réintroduction des abeilles : trois ruches débarquent en ville



Publié le 24/04/2012 à 07:55. Mis à jour le 24/04/2012 à 10:57 | 3



Il y a désormais des ruches sur les toits-terrasses en milieu urbain, comme ici sur le toit de l'école de musique de Tarbes / Photo DDM, archives.

Trois ruches seront installés sur le toit de l'opérateur Orange aujourd'hui, en ville. C'est le retour des abeilles en milieu urbain, où elles sont plus protégées des pesticides qu'à la campagne.

Ce matin à 11 h 30, la société Orange et le syndicat national d'apiculture (SNA) officialiseront l'installation de trois ruches sur le toit du site technique d'Orange, 13 boulevard Delacourtié à Toulouse. Initiée à Paris en 2004 avec la mise en place d'un premier rucher sur le toit de l'Opéra, « cette opération vise à sensibiliser l'opinion publique sur les effets désastreux des pesticides sur les abeilles en démontrant qu'elles vivent mieux en ville qu'à la

campagne car elles y sont moins soumises aux émanations de produits phytosanitaires », explique Olivier Fernandez, président des apiculteurs de Midi-Pyrénées. Au cours des vingt dernières années, le taux de mortalité annuel des abeilles en liaison directe avec les pesticides est passé de 5 % à 35 % du rucher national. Mais il atteint 50 % en Midi-Pyrénées, poursuit Olivier Fernandez. Particulièrement touchés, les apiculteurs de la région ont déjà noué des partenariats avec la mairie de Blagnac où cinq premières ruches ont été installées dès 2004 et GRDF (ex EDF-GDF) où cinq autres ruches ont été implantées sur le site de Compans-Caffarelli à l'automne 2011 dans le cadre de l'opération « Abeilles partenaires de la biodiversité ». À Orange, la mise en place des trois ruches à partir de la fin mai est réalisée à l'initiative de Sylvain Perron, salarié de l'entreprise et apiculteur amateur, et de son collègue François Chareix.

À travers ce partenariat, les apiculteurs s'engagent à récolter le miel et à le céder à l'entreprise qui en contrepartie les dédomme financièrement dans le cadre d'un accord national signé avec le SNA. La totalité des sommes ainsi perçues par le syndicat est ensuite utilisée pour financer les procédures judiciaires engagées par les apiculteurs à l'encontre des fabricants de pesticides tels Bayer et BASF. Outre cet engagement financier, les entreprises engagées aux côtés du FNA ou de l'UNAF (Union nationale des apiculteurs français) s'engagent à ne pas utiliser de pesticides sur leurs sites et à promouvoir l'interdiction de l'usage de ces produits sur les territoires où elles sont implantées.

B. Dv.



Hôtel à abeilles.
Partenariat entre l'ONF et l'Opie
Yvelines (78)



Les Incroyables Comestibles
Auch

Ressources locales mobilisables

- ADASEA 32
- Association Botanique du Gers
- CPIE du Pays gersois
- ATT

La ressource en eau est un enjeu majeur du Gers, territoire sujet à de fréquents épisodes de sécheresse. La pression hydrique est accentuée par une forte demande agricole.

Les eaux superficielles et notamment la rivière Gers sont régulièrement sujettes à des problèmes de qualité chimique et bactériologique, ce qui impacte les conditions de production d'eau potable de la ville d'Auch. La construction d'une nouvelle unité de potabilisation est à l'ordre du jour, la poursuite de l'utilisation de l'usine Saint-Martin de la ville d'Auch arrivant au terme de son autorisation préfectorale en 2018.

PROTEGER : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines au niveau chimique et bactériologique

Développer les pratiques respectueuses de la ressource dans les champs et les jardins. *Utiliser moins de produits phytosanitaires. Travailler les terres différemment, sans labour, sols couverts pour limiter les phénomènes d'érosion et le transfert des produits toxiques vers les cours d'eau. Développer l'agroforesterie, l'arbre ayant des effets bénéfiques sur les cultures, le climat et la protection des sols. Limiter les arrosages agricoles en période d'étiage. Choisir des cultures peu gourmandes en eau. (voir fiche Agriculture)*

Agir sur la surveillance des eaux. *Adopter des méthodes d'évaluation capables de décrire l'état réel des eaux superficielles et souterraines. Rechercher davantage de substances toxiques dans l'eau. Revoir les protocoles de mesures en particulier pour les micro polluants chimiques.*

Agir sur les eaux usées. *Aider les particuliers à installer des procédés de traitement de leurs eaux usées quand ils ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif. Empêcher le rejet dans le milieu naturel des lixiviats générés par les sites de stockage de déchets.*



ECONOMISER : Réduire les consommations en eau de la ville afin de préserver les ressources

Réaliser le diagnostic des besoins et des consommations.
Lister les besoins en eau. Réaliser un audit des réseaux de distribution.

Encourager la sobriété. *Aider à la mise en place d'équipements hydro-économes (réducteurs de pression, aérateurs...). Mettre en place une politique volontariste de limitation de la consommation sur les espaces publics.*

Utilisation de l'eau de pluie. *Inciter la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie au niveau domestique et de certains bâtiments publics, y compris Établissements Recevant du Public hors établissements scolaires et de santé. Mise en place d'un double réseau. Aide pour l'acquisition de récupérateur eau pluie.*

Etudier la tarification progressive de l'eau. *Cette tarification est basée sur la consommation des foyers. L'eau que l'on boit ne peut pas être accessible dans les mêmes conditions que celle qui sert à laver les voitures. Pour garantir l'accès universel à l'eau, dans une logique de dignité, chaque citoyen disposera gratuitement de la quantité nécessaire à la vie, de Droit. La suppression de l'abonnement entraîne un prix de l'eau plus juste. La tarification doit inciter l'utilisateur à économiser l'eau donc à préserver la ressource en quantité.*

Développer un réseau de toilettes sèches. *Installer des toilettes sèches lors des réhabilitations de toilettes publiques. Mettre en place un site témoin exemplaire présentant les techniques disponibles de toilettes sans eau. Développer un réseau de toilettes sèches pour les particuliers (article 4 dans règlement PLU).*

Maîtriser les coûts et assurer la transparence. *Reprendre en gestion publique la production, la distribution de l'eau potable de la ville ainsi que la collecte et l'assainissement des eaux usées. Construire la régie directe de l'eau, dans la transparence avec et pour les citoyens, pour assurer le respect de l'intérêt général.*

Ça se fait ailleurs !!!



Tarification progressive et kit économie eau :
Ville de Libourne (33) :
www.ville-libourne.fr

Les gros consommateurs d'eau devraient payer plus cher

L'Expansion.com avec AFP - publié le 03/04/2013 à 16:00

Déjà expérimentée dans quelques villes, la tarification progressive de l'eau est appuyée par une étude publiée mercredi par le Centre d'analyse stratégique.



Le prix de l'eau devrait augmenter pour les gros consommateurs et en fonction des saisons, notamment dans les zones à risques de pénurie, ont recommandé mercredi les experts du Centre d'analyse stratégique (CAS).
sfp.com/Marion-Berard

Le prix de l'eau devrait augmenter pour les gros consommateurs et en fonction des saisons, notamment dans les zones à risques de pénurie, ont recommandé mercredi les experts du Centre d'analyse stratégique (CAS). Dans une note d'analyse, l'organe de conseil dépendant de Matignon suggère une augmentation de la part variable et une baisse de la part fixe - l'abonnement - "ce qui pénaliserait les gros consommateurs".

Le CAS recommande également de développer, "dans les communes qui présentent des risques de pénurie d'eau et après la réalisation d'études approfondies", "une tarification progressive et/ou saisonnière", pour l'heure encore embryonnaire.

La tarification progressive, déjà lancée dans des villes comme Libourne (Gironde) ou Durvergne (Nord), consiste à payer un tarif au litre plus élevé au fur et à mesure que la consommation augmente.

En moyenne, le prix de l'eau en France avoisine actuellement les trois euros du mètre cube (soit 0,3 centime d'euro du litre), un prix quasiment triplé depuis 1950, selon le CAS, qui attribue cette hausse aux investissements "massifs" nécessaires et au durcissement des normes de qualité.

En revanche, la consommation baisse ces dernières années, d'environ 1 à 2%, constate l'ex-Commissariat au Plan. "Si la baisse de la consommation d'eau observée ces dernières années se poursuit, il est fort probable que le prix de l'eau continuera à augmenter, impliquant une hausse significative de la facture pour les ménages qui ne réduiront pas leur consommation", observe le CAS.

Tarification progressive :
Ville de Le Séquestre (81) :
www.lesequestre.fr

LE SÉQUESTRE Une tarification progressive de l'eau

Pourquoi le choix d'une nouvelle tarification de l'eau ?

Le choix d'une tarification progressive de l'eau répond aux 3 enjeux de développement durable. Elle est :

- >> **Environnementalement efficace** : elle « récompense » le petit consommateur et incite le « gros consommateur » à réduire sa consommation. Elle permet donc de moins solliciter les ressources locales, l'eau distribuée au Séquestre provenant de la rivière du Dadou.
- >> **Socialement juste** : en supprimant l'abonnement (qui donnait un prix moyen plus cher pour les petits consommateurs que pour les gros), le prix de l'eau devient plus juste. Les familles à petits revenus et vivant dans un appartement par exemple, verront leur facture diminuer sensiblement (voir plus de facture communale si leur consommation est inférieure à 30 m3).
- >> **Economiquement viable** : les prix sont fixés de telle sorte que les recettes pour la commune soient identiques à avant. A terme, si l'incitation à économiser l'eau fonctionne, il faudra peut-être envisager un réajustement des tarifs.

Ressources locales mobilisables

Eauch Bien commun
SIAEP Auch Nord

Maillon fondamental d'une politique déchets ambitieuse, la réduction à la source de la quantité de déchets générés permet de préserver les ressources naturelles et de diminuer l'énergie nécessaire à la production des biens. En second lieu, le développement des filières de valorisation permet notamment une économie de matières premières et la limitation du gaspillage. Enfin, un traitement des déchets résiduels respectueux de l'environnement et des hommes doit être mis en place en adéquation avec le territoire de production.

La maîtrise locale des filières « déchets » est une source importante d'emplois locaux, qualifiés ou non.

TARIFICATION : Mettre en place une tarification liée aux quantités produites pour une meilleure prise de conscience

Mise en place de la tarification incitative. Permettre à chaque foyer de payer l'élimination de ses déchets en fonction de la quantité produite. Valoriser les gestes de prévention et de valorisation (système de bonification). Application de la réglementation.

Instauration de la redevance spéciale. Responsabiliser les gros producteurs de déchets (commerçants, entreprises, administrations...) en leur facturant le coût réel de gestion de leurs déchets par le service public. Éviter que le particulier ne finance le coût des déchets professionnels. Application de la réglementation.

Maîtrise des coûts de collecte. Réduction des fréquences de collecte et optimisation des tournées.

Meilleure lisibilité du coût. Mettre en ligne une synthèse des coûts et des tonnages collectés. Mettre en évidence les coûts couverts par la TEOM* et le budget général. Création d'un budget annexe permettant une meilleure transparence.

Maîtrise des coûts de traitement. Être le relais des coûts de traitement pratiqués par Trigone, en assurer le contrôle et la transparence.

* TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



PREVENTION : Diminuer la quantité et la nocivité des déchets produits

Accentuer et développer les actions en faveur de la prévention. *Sensibilisation tout public y compris écoles, entreprises... Aide au développement d'activités de réparation et de réutilisation (accès facilité à des locaux municipaux, soutien matériel et financier, relais de communication dans les supports municipaux...).*

Développement des activités de réemploi. *Mettre en place une zone dédiée au réemploi en déchèterie, en partenariat avec les structures ESS* locales, accompagnée par une formation spécifique des agents d'accueil.*

Porter des actions auprès des commerçants et artisans de la ville. *Favoriser les produits faiblement générateurs de déchets (dont les produits locaux), relayer les informations liées à la prévention. Échanges de bonnes pratiques et formations.*

Être partie prenante du programme départemental de prévention et s'assurer de la mise en oeuvre des fiches actions. *S'assurer de la mise en oeuvre du Plan départemental et de son rayonnement. Permettre aux acteurs hors collectivités de s'impliquer et de porter des actions dans ce cadre (avec soutien financier).*

Créer des postes d'ambassadeurs de la prévention et de médiateurs.

SOLIDARITE : Utiliser la thématique « déchets » comme outil de lien social

Développer l'ESS* dans le secteur des déchets. *Favoriser les partenariats ESS*/Ville sur les déchèteries et dans la commune. Orienter les Auscitains vers les structures de réemploi présentes sur le territoire, favoriser le développement et l'implantation de ces activités. (voir fiche Social)*

Travailler en partenariat. *Mutualiser les moyens mis en oeuvre avec les autres syndicats de collecte et de traitement des déchets du département.*

Incitation à la citoyenneté : *par une sensibilisation accrue, un accompagnement de proximité et la mise en place d'outils adaptés, modifier le comportement des usagers en valorisant les comportements respectueux. Une « brigade environnement » pourra venir en complément de ces actions.*



VALORISATION : Augmenter la part valorisée des déchets générés

Développer et améliorer la gestion de la fraction organique des déchets. *Développer la sensibilisation des citoyens aux enjeux du compostage. Accentuer les démarches dans le centre ville et les zones d'habitat dense / ou collectif. Mettre à disposition des citoyens du BRF* permettant un apport en substrat nécessaire à un compostage domestique de qualité. Mettre à disposition des broyeurs mobiles pour favoriser le traitement in situ des déchets verts et diminuer le brûlage sauvage.*

Tri séparatif des biodéchets. *Appliquer et faire appliquer la réglementation en matière de tri sélectif des biodéchets produits par les gros producteurs.*

Développement de l'exemplarité. *Inciter l'ensemble des administrations et des entreprises à mettre en place et développer leur exemplarité.*

Promouvoir le développement de nouvelles filières de valorisation. *Développer les filières bois - énergie. Améliorer le tri existant (collecte sélective et déchèterie). Soutenir la recherche - développement et l'implantation de filières innovantes.*

GOVERNANCE : Impliquer les citoyens dans la gestion démocratique de leurs déchets

Implication des citoyens. *Donner la possibilité aux citoyens de réellement s'approprier la gestion de leurs déchets en créant un dialogue et des outils d'échange. Les impliquer dans les décisions municipales.*

Plan départemental de prévention et de gestion des déchets. *Inscrire pleinement la politique de la ville dans les orientations du plan départemental en remplissant les objectifs fixés et en les dépassant.*

Gouvernance des projets de traitement. *Veiller à la cohérence des projets de traitement des déchets et de leurs implantations. Favoriser l'implantation des sites producteurs d'énergie à proximité des utilisateurs. Exiger un partage des retours sur investissement dans les projets subventionnés par des fonds publics. Être garant de la transparence et de la cohérence des choix de traitement et en assurer la communication auprès des citoyens.*



Ça se fait ailleurs !!!

Tarification : La tarification incitative permet de responsabiliser le citoyen en lui facturant un coût de service proportionnel à sa production de déchets.



Taxe incitative :

SIRTOM de Brive (19) <http://www.sirtom-region-brive.net>

Redevance incitative :

Sicoval (31) <http://www.sicoval.fr/vivre/services/dechets.php>

Grand Besançon (25) <http://www.grandbesancon.fr/index.php?p=1641>

Développement du réemploi en déchèterie :

Sictom du Marsan (40) : <http://www.sictomdumarsan.fr/Documentation/Films/La-recyclerie>

Syndicat mixte Ségala environnement (12)

Caisse de récupération d'objets en déchèterie permettant le réemploi d'objets encore en état de fonctionnement ou pouvant être soit réparés soit réutilisés pour d'autres utilisations. Cette caisse fermée, directement posée sur le quai de la déchèterie permet de déposer les objets sans les endommager, en les conservant à l'abri des intempéries.



Ressources locales mobilisables

*Syndicats de collecte des ordures ménagères du Gers
Trigone*

Associations : Valoris, Emmaus, Sésame, Ag2i, Atelier du vélo pour tous...

« Penser global, agir local » : une formule de René Dubos qui montre le visage que notre économie mondialisée devra prendre pour concilier développement et respect des territoires et de ses habitants.

Sans poursuivre plus longtemps le mythe de la croissance infinie, construire une économie consciente des enjeux environnementaux peut offrir de véritables opportunités à une ville ancrée dans la ruralité comme celle d'Auch.

Œuvrer pour un développement local respectueux de l'environnement

Soutenir les entreprises innovantes et contribuer au développement d'**éco-filières**, suite à un diagnostic précis des forces économiques déjà présentes sur le territoire, des richesses naturelles ou des savoir-faire locaux à valoriser, afin d'encourager la création d'emplois pérennes et non délocalisables.

Créer un groupe de soutien des initiatives locales (chefs d'entreprises, artisans, commerçants, paysans, associations et citoyens) qui ne sera pas que consultatif et qui communiquerait aux élus les directions souhaitées par la société civile auscitaine. Cette création peut passer par l'intégration de groupes déjà existants (Agenda21, Conseil de développement économique).

Valoriser la filière des produits agricoles biologiques ou sains, qu'ils soient alimentaires ou non, afin de développer plus encore une véritable identité de ville du bien-vivre, bien-consommer et bien-être. Dans l'optique d'un rapprochement des productions alimentaires de qualité de notre ville, encourager toutes initiatives qui tentent de développer une agriculture paysanne (voir fiche Agriculture).

Créer une monnaie locale, afin de donner la priorité aux productions locales et aux commerces de proximité. Pour que cette action réussisse, engager une véritable concertation entre les citoyens, les entreprises, les associations et les institutions afin que tous construisent ensemble cet outil qui fonctionne grâce à un nombre assez important d'utilisateurs. Des moyens importants doivent être donnés en amont (création de poste, communication) et par la suite (bureau de change) pour pérenniser son utilisation.



Mobiliser les entreprises et les acteurs locaux aux enjeux environnementaux

Relayer et soutenir les actions groupées de diagnostics environnementaux ou de mutualisation des éco-démarches (valorisation des déchets, optimisation du chauffage et de la climatisation, plan de déplacement des entreprises...). Réfléchir et créer les réseaux de l'économie circulaire, intégrant les notions d'efficacité énergétique et cherchant à allonger les flux de matières et de produits, sans tabler sur une croissance infinie.

Organiser des réunions d'information autour de la réduction des pollutions et des émissions de GES*, afin de sensibiliser les entreprises à leur pression sur le climat, à leur exposition au risque de renchérissement de l'utilisation de fossiles combustibles (notamment labels et normes ISO*, EMAS*, certifications durables). Dans cette optique, mettre en place une charte ou un règlement intérieur de bonne gouvernance des entreprises qui puisse faire office de feuille de route.

Faire la promotion d'un tourisme éco-responsable : élaborer une charte de respect de l'environnement, sensibiliser les professionnels du tourisme aux éco-labels (clef verte, écolabel européen, Green Globe...), promouvoir les produits locaux de qualité.

S'engager pour des achats publics responsables

Désigner un responsable des achats publics. Son rôle serait tout d'abord de se mettre en contact avec les collectivités ayant fait des démarches similaires pour bénéficier de leur expérience. Par la suite, il pourra former élus et agents des différents services ou communiquer avec eux sur leurs démarches.

Recenser progressivement les pratiques en matière d'achats et les améliorations possibles en impliquant l'ensemble des services, en commençant par des produits simples à substituer (fournitures bureau, produits ménagers...). Informer les fournisseurs et producteurs locaux de la démarche et se mettre en contact avec les collectivités locales en vue d'achats groupés.

Communiquer sur la démarche, afin de montrer que les collectivités s'engagent pour des achats responsables : créer un écho positif chez les citoyens.

Formaliser une procédure de gestion des achats (bons de commande, acte d'engagement, guide pratique...). Voter une délibération pour la mise en œuvre des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les appels d'offres (voir fiche Social).

* GES : Gaz à Effet de Serre
ISO : norme internationale, Système de Management Environnemental

* EMAS : Règlement européen d'écomanagement

Ça se fait ailleurs !!!

Les monnaies complémentaires ont une longue histoire... Elles semblent avoir toujours été présentes en parallèle des monnaies officielles. Le Sol est un mouvement récent, c'est une initiative citoyenne Européenne qui prend sa source dans un travail de réflexion engagé par et autour de Patrick Viveret en 1998. Dès 2006/2007, des citoyens s'engagent. Le projet a été présenté pour la première fois en réunion plénière en 2010. Les ateliers participatifs qui ont suivi ont réuni plus de 150 citoyens, prestataires de biens et de services, professionnels de la banque, élus de collectivités territoriales et simples citoyens. Le Sol-Violette a véritablement pris son envol après deux ans de réflexion au printemps 2011, grâce notamment au soutien financier de la Mairie de Toulouse, qui a mis à disposition de l'association l'essentiel des fonds nécessaires à son lancement et à son expérimentation



Colloque Responsabilité Sociétale 2013 - ARPE Midi-Pyrénées

Achats responsables - www.achatsresponsables.com

Portail d'échanges des collectivités

COMMANDE PUBLIQUE & DEVELOPPEMENT DURABLE

www.ecoacteurs.ademe.fr

Ressources locales mobilisables

Chefs d'entreprise, artisans, commerçants, paysans, associations et citoyens
ADEME
 CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture...

La transition permet de recréer du lien social et solidaire sous de nouvelles formes, une approche de la ville en termes de services, d'aménagements, d'occupation et de disposition de l'espace public, de culture dans un souci d'équité et justice sociale, d'accès pour toutes et tous, et de mixité intergénérationnelle.

Un projet social de la ville construit avec tous les acteurs (élus, professionnels, associatifs, habitants).

Permettre et faciliter l'accès au mieux-vivre

Améliorer l'information en créant des points relais-info dans la ville.

Améliorer la mobilité avec l'accès à d'autres déplacements doux (gratuité du bus, vélo libre service, transport à la demande, aide à l'achat de vélo électrique) (voir fiche Mobilité).

Développer l'accueil d'urgence, les centres d'hébergement pour les personnes en difficulté.

Augmenter le parc de logements sociaux en privilégiant les projets de type habitats coopératifs.

Développer les aides pour la rénovation, l'isolation.

Faciliter l'accession à la propriété en maîtrisant les coûts du foncier et en proposant des terrains à un coût acceptable.

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Soutenir les projets locaux et informer sur les organismes, structures existantes (financements et investissements solidaires, fournisseurs ...).

Développer les clauses sociales dans les marchés publics pour favoriser l'insertion professionnelle (voir fiches Déchets et Economie).

Développer le lien intergénérationnel (crèches, garderies, maisons de retraite...) (voir fiche Urbanisme).

Soutenir le milieu associatif

Elaborer des projets collectifs en partenariat avec les associations (éducation, emploi, économie, santé, soutien, isolement, loisirs, alimentation, énergie).

Développer l'éducation populaire.
Développer le service civique.

Créer un lieu de rencontre pour les associations et mutualiser le matériel (vidéoprojection, sono...).



Ça se fait ailleurs !!!

www.achetons-solidaires-paca.com

Cette plateforme a pour objectifs de :

- Valoriser l'offre de services et de produits des entreprises sociales et solidaires de la région PACA pour augmenter leur flux d'affaires, renforcer leurs capacités financières et développer l'emploi.
- Inciter les acheteurs publics et privés à intégrer dans leur stratégie d'achat une dimension sociale et environnementale.
- Favoriser les coopérations entre les entreprises sociales et solidaires.



Définition d'une coopérative d'habitants

Une société coopérative d'habitants regroupe des personnes qui veulent gérer et améliorer, ensemble, les logements qu'ils occupent dans un même immeuble ou sur un même terrain. Les valeurs fondamentales sont la propriété collective, la sortie du système spéculatif et la démocratie.



www.villeurbanne.fr

L'habitat coopératif

Le Village vertical - Villeurbanne

Le Village vertical est un projet d'habitat coopératif au cœur de la Zac des Maisons-Neuves. Il s'agit d'une première en France ! D'ici à une vingtaine de mois, 38 logements du T1 au T5 verront le jour, dont 24 aménagés par Rhône-Saône Habitat en accession sociale à la propriété.

Quelle est l'origine du projet ?

Au départ, les trentenaires à l'initiative du projet ont eu pour point commun des difficultés à se loger. Ensemble, ils ont décidé de créer un collectif se définissant comme un « laboratoire d'écologie urbaine ». Leur volonté commune ? Dire stop à la spéculation et créer un habitat durable et solidaire en se posant toutes les questions liées à l'innovation. Au fil des mois et des années, le projet a mûri, trouvé des partenaires pour garantir l'opération (Rhône-Saône Habitat, l'association Habicoop). Au total, il a fallu près de quatre ans pour que le projet Village vertical prenne forme.

Comment ça marche ?

La coopérative sera propriétaire des 14 logements qu'elle louera aux ménages en échange d'un loyer et de parts sociales. L'idée ? Faire primer l'intérêt collectif sur l'investissement immobilier et l'enrichissement individuel. Avec le Village vertical, la coopérative ouvre une troisième voie dans le domaine de l'immobilier, entre location et propriété.

Ressources locales mobilisables

Centres sociaux

Associations d'aide aux personnes en précarité

Les associations du territoire auscitain

Les atouts du projet

- Respect de l'environnement (bâtiment basse consommation (BBC), chaudière à bois, panneaux photovoltaïques).
- Lien social, qualité des relations de voisinage et ouverture d'esprit.
- Refus de la spéculation foncière.
- Gestion collective d'une buanderie commune, d'une salle de réception avec cuisine et de quatre chambres d'amis.

La transition dans l'éducation propose de sensibiliser, informer, former, éduquer tous les acteurs d'un territoire et leur donner les moyens de participer à un projet de vie désiré. Cela consiste par exemple à encourager les habitants à participer à la vie de la commune, faire connaître les consommations de proximité, encourager la découverte de la nature régionale...

Inscrire l'EEDD dans les objectifs de la commune et des intercommunalités

Inscrire dans les attributions de l'un des adjoints la compétence « Education à l'environnement ». Le faire savoir dans la communication municipale.

L'information doit être adaptée au public et à la demande. Par exemple, il sera bon de se renseigner sur les subventions, aides, programmes départementaux, régionaux, nationaux, européens existants pour les actions mises en œuvre.

Consacrer une ligne budgétaire à l'EEDD* en sollicitant des établissements publics et privés (ADEME, Agences de l'eau, Eco-organismes).

Inviter la population à prendre conscience de la valeur de son territoire

Créer un livret naturaliste des espèces locales à cocher lorsqu'elles ont été repérées (voir fiche Biodiversité). Les Auscitains pourraient ainsi découvrir ou redécouvrir leur commune ou tout du moins la biodiversité de leur commune.

Utiliser des projets mettant en œuvre la pédagogie du jardinage au naturel ou du jardin partagé. Cette approche vers les jardins des particuliers permettrait de compléter les actions de l'agenda 21 sur la réduction des phytosanitaires dans les espaces verts. Elle pourrait se traduire par des formations au jardin naturel (voir fiche Biodiversité).



Faire de l'EEDD à partir des autres axes politiques de la commune

Conduire des actions d'éducation à l'environnement dans le cadre des événements culturels et festifs, d'une manifestation sportive (éco-événement), du fonctionnement de la cantine (réduction du gaspillage, compostage) ou même des bâtiments publics (mairie, bibliothèque, etc.).

Relier la question de l'éducation à l'environnement aux problématiques sociales en travaillant avec les centres sociaux, par exemple, au moyen d'un appartement pédagogique. Le but de cet appartement serait d'apprendre dans la convivialité, de découvrir les bons gestes pour mieux vivre dans son logement et de favoriser le mieux vivre ensemble (voir fiche Energie).

Renforcer la formation des acteurs du territoire et l'emploi dédié à l'éducation à l'environnement

Inscrire au plan de formation des agents **territoriaux et des élus, l'éducation à l'environnement** et aux méthodes innovantes qui y sont associées pour la conduite d'un projet de territoire (Agenda 21, transversalité des services, démocratie participative, participation citoyenne, etc) et ce de manière obligatoire pour leur permettre d'assurer et promouvoir leurs actions de transition. Certaines thématiques nécessitent en effet des connaissances de base pour agir le plus efficacement possible et éviter une démotivation.

Privilégier la co-formation, c'est à dire la formation qui réunit dans le même espace des acteurs différents mais complémentaires dans leurs expériences (enseignants, entreprises, association, élus et agents de la collectivité).

Il est important, pour motiver et convaincre de pouvoir **vérifier la faisabilité** des actions sur le terrain. Pour cela des visites d'autres villes, expériences et projets pourront être organisées pour les élus et agents de la ville.

S'appuyer sur le partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement

Privilégier les acteurs associatifs œuvrant pour l'éducation à l'environnement (ERE 32, CPIE Pays Gersois, association Pierre&Terre, les FRANCAS du Gers).

Privilégier une relation partenariale de long terme qui se traduit par un projet éducatif concerté et co-construit.



Promouvoir la culture du « faire ensemble » au sein de la commune

Mettre en place et animer des espaces de **rencontre « multi-acteurs »**, débats, échanges sur les sujets qui touchent à la vie des citoyens auscitains. Des évènements de type démocratie participative avec animation transformant le spectateur en spect'acteur sont à mettre en place.

Confier l'animation à des professionnels associatifs ou des personnes formées à l'animation d'une réunion (les techniques sont très précises et probantes).

Amplifier l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires, périscolaires et de loisirs

Mettre en place un « projet éducatif **territorial** » ayant pour objectif de proposer pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école afin de rendre complémentaires les temps scolaires, périscolaires et de loisirs (école, classes de nature, accueil collectif de mineurs, centre de vacances, conseil municipal des jeunes, etc.).

Impliquer les écoles et les centres de loisirs dans des démarches (du type Eco-Ecole ou Agenda 21) qui relient le développement durable à l'usage qui est fait du bâtiment (récupération de l'eau de pluie, pose de capteurs solaires, pose de nichoirs, jardin, hôtel à insectes, mise en place du tri, recyclage, réduction du gaspillage alimentaire). La commune y gagnera en économie et en citoyenneté.

Participer aux financements d'établissements scolaires proposant des approches pédagogiques alternatives : Montessori, Freinet...

Encourager les démarches d'éducation à l'environnement dans les temps d'animation périscolaires (en privilégiant des séances d'au moins 1h30 qui sont plus propices à la conduite d'un projet).



Ça se fait ailleurs !!!

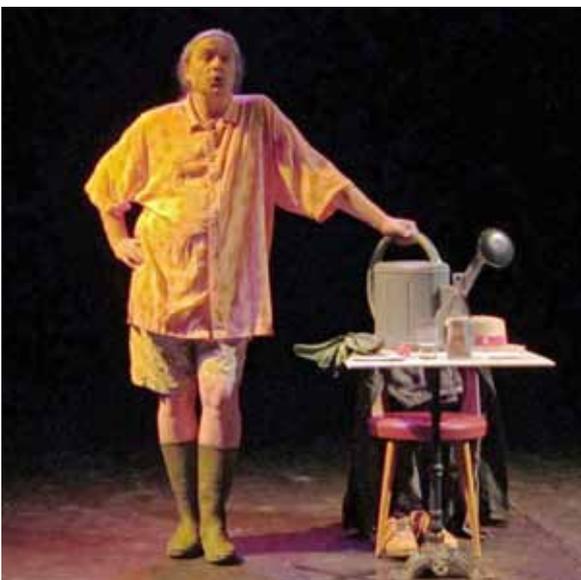
Pour information :

Le CFEEDD est un collectif d'acteurs qui œuvrent pour le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Il veut renforcer les liens entre ses membres, constituer une force de propositions, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD en France. Il a été organisateur en 2013 d'assises nationales qui ont produit de nombreuses propositions disponibles sur www.cfeedd.org

Coordonnées du Collectif français pour l'Education vers un Développement Durable :
115 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
Tél : 01 45 87 96 09 et 04 67 06 18 66
contact@cfeedd.org

Paroles partagées,
porteurs de paroles
Bègles

Démocratie participative à Grigny



« L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu ! »
Conférences gesticulées - Franck Lepage

Ressources locales mobilisables

Ademe, Agences de l'eau, Eco-organismes
ERE 32, CPIE Pays Gersois, association Pierre & Terre, les FRANCAS du Gers
Vent Debout, Les Echomédiens
Ecoles, centres sociaux, centres de loisirs



RÉSILIENCE



Faire de notre ville un territoire en transition ne peut pas se faire sans l'implication de tous les acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques...

Il s'agit de changer les modes de faire, de penser et mobiliser des forces vives pour assurer la résilience de la commune.

Elaborer un plan d'action « résilience » de la commune

Définir des objectifs et un programme d'actions vers

la résilience. Ce programme d'actions pourra s'appuyer sur l'Agenda 21 qui propose déjà de nombreuses actions qui vont dans le sens de la résilience de la commune. Ce plan d'actions détaillera le délai, le suivi, les personnes responsables, les personnes ressources, le budget, les moyens (matériels, humains) nécessaires...

Etablir un budget participatif.

Cette enveloppe citoyenne permettra la réalisation des aménagements ou équipements publics choisis par les citoyens. Ces réalisations pourront être choisis dans le plan d'action « résilience ».

Organiser des évènements pour alimenter le plan d'action

Communiquer sur les évènements nationaux et européens : semaine du DD, de la réduction des déchets, de la mobilité, du goût, du gaspillage alimentaire... Ces évènements sont l'occasion d'informer les habitants et leur offrir la possibilité de s'exprimer pour alimenter le plan d'action « résilience ».

Intégrer Auch dans le réseau des villes en transition. Il s'agit d'officialiser la démarche de la commune. Un engagement fort pourra être pris par une délibération du conseil municipal.

Organiser un évènement sur une thématique choisie chaque année. Vitrine pour la commune sur les actions qu'elle a décidé de mener, cet évènement permettra de communiquer, informer, sensibiliser, mobiliser le public sur sa démarche de transition. Cet évènement sera aussi l'occasion pour les citoyens, les associations et autres acteurs du territoire concernés de s'exprimer sur la thématique choisie et ainsi d'alimenter le plan d'actions « résilience » (voir fiche Education).



Ça se fait ailleurs !!!

Les étapes du budget participatif :

- ACCÈS DES PARTICIPATIFS**
- ENTRÉE DANS LES DISCUSSIONS PARTICIPATIVES**
- RETOUR SUR EXPÉRIENCE**
- RELEVÉ TECHNIQUE**
- RETOUR SUR LES PROPOSITIONS**

LES 5 ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

Cartons de vote à votre disposition :

- VERT :** oui, prioritaire
Proposition très intéressante. Doit être mise en place rapidement.
- JAUNE :** oui, mais pas prioritaire
Proposition validée sur le principe. Sera mise en place en fonction des budgets disponibles.
- BLEU :** à réfléchir
Il manque des informations pour prendre une décision. Une étude doit être menée. Une instance participative doit préciser le projet / le besoin.
- ROUGE :** pas retenue
Pas de besoin. Ne répond pas à l'intérêt général. Pas possible techniquement, légalement, etc.

Étape 5 : Le vote du budget participatif
Près de 180 personnes ont participé à la soirée de mise aux voix qui a eu lieu le vendredi 29 novembre 2013.



www.mairie-grigny69.fr
(onglet démocratieparticipative)



www.transitiontowntotnes.org
TOTNES première ville en transition

Ressources locales mobilisables

L'ensemble des associations et d'organisation du territoire impliquées dans une ou plusieurs thématiques (ATT, Eauch bien commun, Arbre et Paysage, Atelier du Vélo, SEL, Association Botanique Gersoise, CPIE...)



AUCH EN 2020

... AUCH EN 2020



Source : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2012)



Pour en savoir plus sur ATT : www.auch.transitionfrance.fr

Février - 2014

